



AFRICAN TAX
ADMINISTRATION FORUM

FORUM SUR
L'ADMINISTRATION
FISCALE AFRICAINE



Forum mondial de l'OCDE sur la TVA

SESSION PARALLELE A :

Mise en oeuvre des solutions internationalement recommandées dans un contexte national :
enseignements, défis et tendances

Sujet : Gestion de la réforme numérique de la TVA

Mise en place d'administrations fiscales efficaces et efficientes en
Afrique



La nécessité d'appliquer les règles de TVA au commerce électronique

La TVA étant la principale source de revenus en Afrique et dans le monde, la protection de ces recettes et la réduction des distorsions concurrentielles entre les vendeurs en ligne étrangers et les vendeurs locaux constituent une priorité pour l'Afrique.



Croissance rapide du commerce électronique en Afrique – L'Afrique a connu une augmentation significative du nombre d'acheteurs en ligne, avec un taux de croissance annuel moyen de 17 %, et des revenus de marché atteignant des dizaines de milliards de dollars.



Croissance des services numériques – Accélérée par la pandémie de COVID-19. On observe une augmentation notable des importations de services numériques en Afrique, atteignant une valeur de plus de 52 milliards de dollars américains dans les dix principales régions africaines.



Cependant : la forte croissance numérique a engendré des défis pour les systèmes de TVA à l'échelle mondiale et en Afrique – principalement des pertes de revenus importantes et une concurrence déloyale entre les fournisseurs locaux et les fournisseurs nationaux.



Le parcours vers la mise en œuvre des règles de TVA sur le commerce électronique

Réponse mondiale aux défis posés par la TVA sur le commerce électronique

Les gouvernements du monde entier ont reconnu que ces défis en matière de TVA nécessitent une réponse coordonnée à l'échelle mondiale – afin de maximiser les niveaux de conformité des fournisseurs en ligne non référencés.

C'est ainsi que l'OCDE a élaboré un cadre politique global, convenu au niveau international, pour relever les défis posés par la TVA dans l'économie numérique.

Au fil des ans, les pays de l'OCDE et les principales organisations internationales et régionales ont mené un dialogue politique qui a jeté les bases du cadre politique.

Les principes et les normes de ce cadre sont énoncés dans les « **Lignes directrices internationales sur la TVA/TPS** » et dans **le rapport final « Relever les défis fiscaux de l'économie numérique : Action 1 – 2015 »**

En 2017, ATAF a rejoint les discussions sur « **Le rôle des plateformes numériques dans la collecte de la TVA/TPS** » – amorçant/intensifiant le processus de mise en œuvre.

Production du « **Boîtes à outils numériques sur la TVA en Afrique** » – ©OCDE/Banque mondiale/ATAF 2023



La boîte à outils numérique sur la TVA pour l'Afrique

La boîte à outils est adaptée à l'objectif, conçue sur mesure pour la perspective africaine, car il n'existe pas de solution unique qui convienne à tous les cas .

Fournit :

Guide détaillé pour une mise en œuvre réussie de la TVA sur le commerce numérique :

- Le cadre législatif constitue le point de départ. Il comprend tous les éléments importants du cadre politique recommandé pour la mise en œuvre de la TVA sur le commerce numérique.
- Conseils pratiques pour la mise en œuvre, couvrant les défis, les opportunités et les circonstances en Afrique.
- Mise en œuvre des politiques numériques en matière de TVA à la lumière des besoins et circonstances spécifiques des juridictions

La boîte à outils n'est pas prescriptive, mais fournit plutôt des conseils et des orientations sur les approches possibles, fondées sur les normes et les meilleures pratiques internationalement reconnues.

Elle vise à aider les autorités fiscales et à soutenir le renforcement de leurs capacités en matière de conception et d'administration de la TVA, en complément d'autres initiatives dans ce domaine.



La boîte à outils numérique sur la TVA pour l'Afrique

politique fondé sur les quatre piliers principaux :

(i) Créer une base juridique permettant aux juridictions d'affirmer des droits fiscaux sur le commerce numérique transfrontalier.

- Insuffisance des lois nationales pour taxer les prestations de services et les actifs incorporels transfrontaliers
- de destination guidé par les lignes directrices internationales de l'OCDE en matière de TVA/TPS
- Garantir le respect des règles de lieu d'imposition pour les livraisons internationales de services et de biens incorporels entre particuliers (B2C).
- Déterminer le domicile habituel du client (B2C) ou le lieu de présence permanente de l'entreprise (B2B).

(ii) Mise en place d' un mécanisme efficace de collecte de la TVA :

- simplifié d'enregistrement et de recouvrement pour les fournisseurs non-résidents
- Mise en place de l'autoliquidation de la TVA pour les fournisseurs B2B de services et d'actifs incorporels
- Envisager d'étendre le champ d'application aux fournitures de biens importés de faible valeur.



La boîte à outils numérique sur la TVA pour l'Afrique

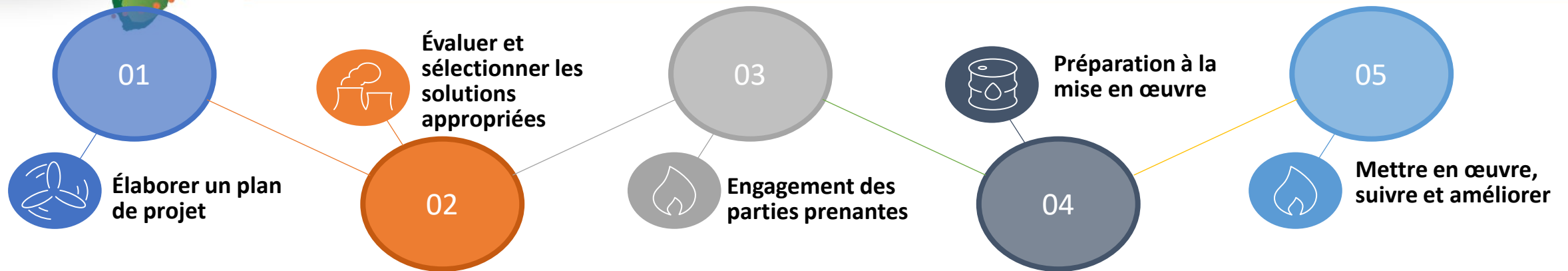
(iii) Tirer parti des plateformes numériques pour faciliter la collecte

- Inclusion des plateformes numériques dans la collecte de la TVA sur les livraisons en ligne – règle du fournisseur réputé et/ou régime de TVA intégrale)
- Encourager et promouvoir la conformité – imposer des exigences en matière de déclaration d'informations

(iv) Favoriser une communication efficace et une gestion de la conformité

- de politiques favorisant le respect
 - des règles, des processus et des procédures clairs et cohérents
 - précoce pour sensibiliser
 - Prévoir un délai approprié
- Application et conformité
 - de créances par la coopération internationale
 - Sanctions et autres mesures d'application pour dissuader la non-conformité

Aperçu : Le processus de mise en œuvre des règles de TVA en Afrique



- Constituer une équipe projet avec un chef de projet
- Définir la portée, l'objectif et le calendrier
- Identifier les parties prenantes
- Élaborer une stratégie de communication

- Évaluation des différentes options politiques, législatives et administratives, en tenant compte de la TVA et du système fiscal général de la juridiction.
- Identification des instruments réglementaires pour la mise en œuvre du régime
- Évaluation des besoins en ressources, par exemple en TIC
- Apprentissage par les pairs

- Consultation auprès des entreprises et des fiscalistes pour discuter des solutions, des expériences vécues dans d'autres juridictions et des domaines essentiels à la simplification de la conformité.
- Consultation d'autres organismes gouvernementaux identifiés, de partenaires au développement et d'autres parties prenantes

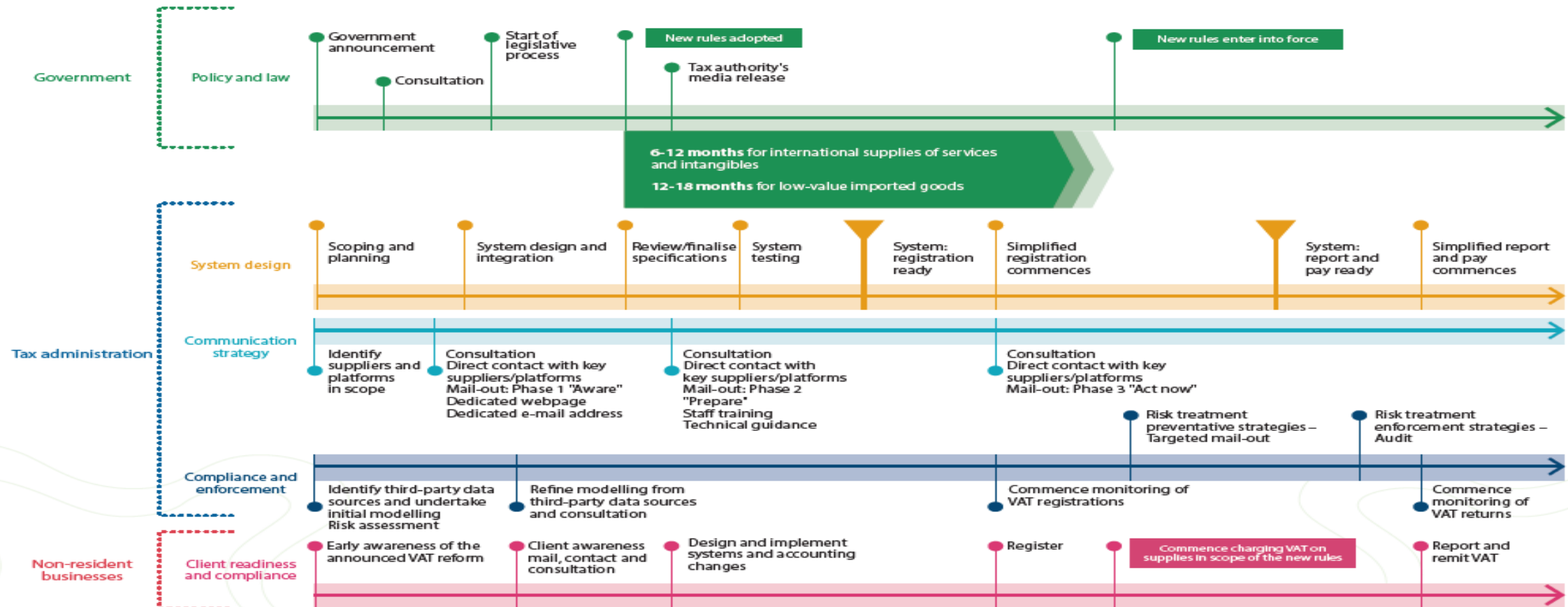
- Utiliser les cadres de coopération internationale et les données de tiers pour obtenir des informations sur les personnes concernées à enregistrer en vertu du régime
- Communication efficace avec les parties prenantes – annonces concernant la date d'entrée en vigueur, information des entreprises concernées sur l'obligation de s'enregistrer et autres points pertinents
- Élaboration de notes de pratique, de lignes directrices, de circulaires et d'autres documents pertinents
- Concevoir et tester l'infrastructure TIC

- Passez en direct !
- Aider les contribuables à s'intégrer au régime simplifié
- Élaborer un cadre d'évaluation des risques fondé sur les données de conformité, les données de tiers et les informations obtenues dans le cadre de la coopération internationale.
- Surveiller, analyser et ajuster le système si nécessaire pour l'améliorer.

Feuille de route de mise en œuvre

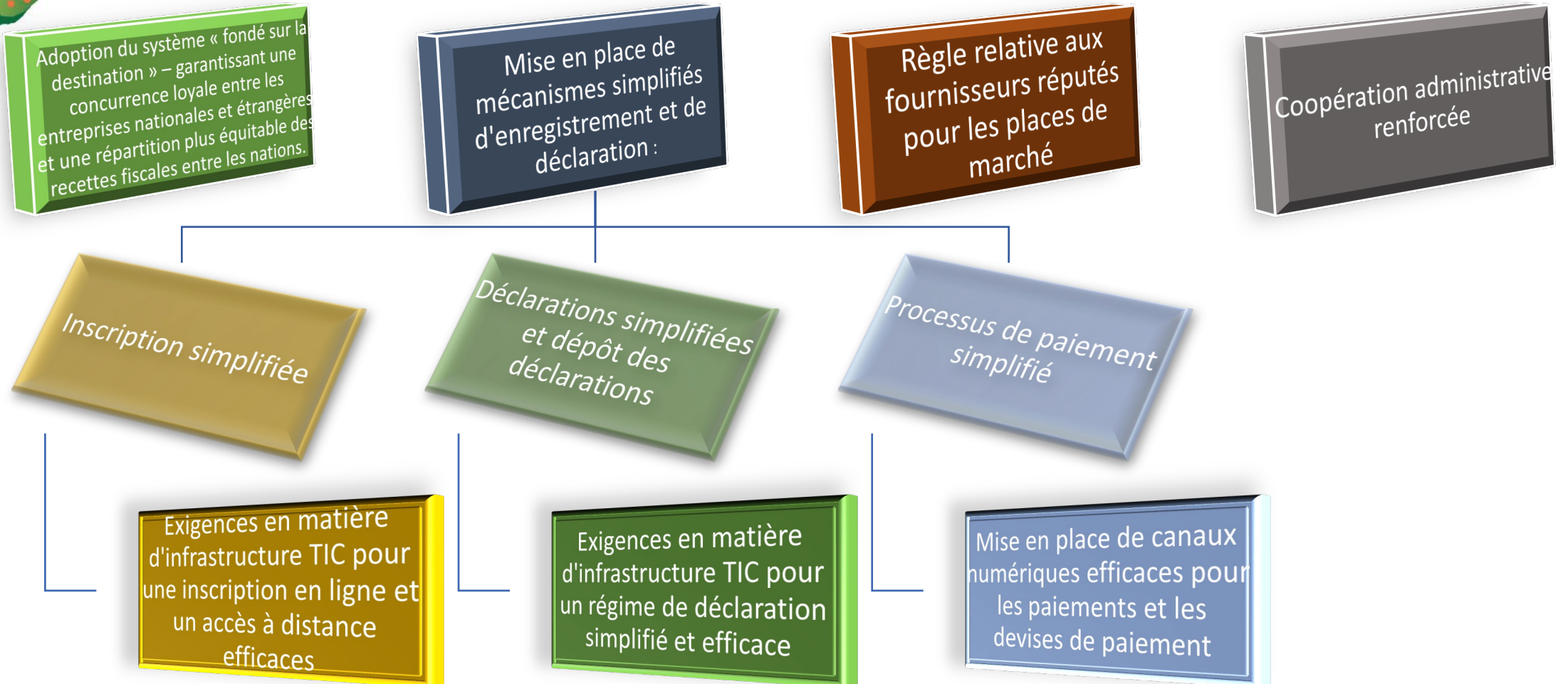
VAT Digital Toolkit for Africa

Figure 6. Indicative project implementation timeline





Comment les règles de TVA ont été adaptées aux contextes nationaux





Leçons tirées , défis et résultats

*L'Afrique a beaucoup appris
de la mise en œuvre des
règles relatives à la TVA,
entre autres.*

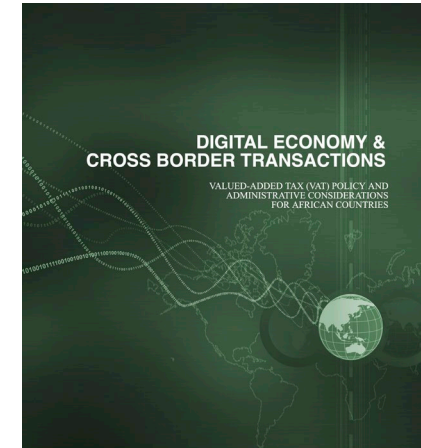
*Les défis diffèrent d'un pays
à l'autre, mais les plus
courants*

- Transition des systèmes fiscaux traditionnels à une version modernisée
- Adoption de solutions de facturation électronique pour améliorer la transparence et le reporting en temps réel
- Simplification des processus
- Collaboration efficace avec les principales parties prenantes telles que les propriétaires de plateformes
- Main-d'œuvre qualifiée et clients
- Amélioration de l'infrastructure locale pour assurer la compatibilité avec les autres systèmes
- Difficulté à faire respecter la conformité par les fournisseurs non résidents
- Capacités limitées en matière d'administration fiscale
- Accès limité à l'information à des fins de surveillance et d'application de la loi / évaluation des risques
- Déclaration – volume élevé de transactions, sécurité et confidentialité des données, exigences de déclaration variables selon les juridictions
- Infrastructure numérique fragile
- droits en matière de protection des données
- Modèles commerciaux numériques complexes
- Rythme rapide des changements technologiques



Où sommes-nous ?

1. Les pays africains se trouvent à différents stades de mise en œuvre d'un régime de conformité à la TVA pour le commerce électronique transfrontalier. La plupart de ces régimes sont encore à leurs balbutiements .
2. 20 pays africains disposent de dispositions relatives au régime de conformité à la TVA pour le commerce électronique transfrontalier.
3. Douze pays africains ont bénéficié d'une assistance technique ciblée de l'ATAF. L'engagement des parties prenantes, notamment du monde des affaires, a été facilité.
4. Plus de 600 agents du fisc répartis dans 35 juridictions ont participé à des activités de renforcement des capacités
5. Plus de 350 millions de dollars (environ) Collecte totale de 2022 à 2025 par 6 pays.



Mise en place d'administrations fiscales efficaces et efficientes en Afrique



Merci

info@ataftax.org